

Cfdt:

BNP PARIBAS

31 Mars 2023



# IMMOBILIER : 165 POSTES SUPPRIMÉS CADRES AU FORFAIT LES LIMITES D'UN ACCORD INJUSTE

En mars 2023, la Direction annonce la destruction de 165 ETP sur le secteur de l'immobilier (-120 CSI, -30 CPI, -15 NCI), en s'appuyant sur une « contraction du marché de l'immobilier ». Tous les salariés concernés devront être reclassés, rapidement...

## SIMPLE RECLASSEMENT ? NON !

**Certains de ces cadres auraient pu perdre leur forfait et la prime qui va avec, suite à leur arrivée en agence de type 2 et 3.**

Rappelons que la Direction et le SNB/CFE-CGC ont [convenu ici](#) de retirer le bénéfice du forfait aux cadres (hors DIA) des agences de type 2 et 3 (au rythme de travail hebdo de 35h30 et 37h).



La semaine prochaine, du 03 au 07 avril, vous allez pouvoir élire vos prochains représentants du personnel.

Ils seront, pour les 4 prochaines années, vos interlocuteurs et ceux de la Direction.

POUR VOS DROITS,  
POUR VOTRE  
POUVOIR D'ACHAT,  
VOTEZ CFDT !

En 2023, je vote CFDT !

Cfdt:

## MAIS ! PAR LES ACTIONS DE LA CFDT...

**Les salarié(e)s en mobilité sur des postes « non éligibles au forfait »** (selon l'accord du 14 décembre 2020 signé par la Direction et le syndicat actuellement majoritaire), verront la **prime intégrée à leur fixe afin d'éviter une perte sèche de revenus.**



**CE GENRE DE SITUATION SE REPRÉSENTERA :** mobilités, destruction de poste, changement de typologie d'agence...

**La CFDT continuera à dénoncer l'injustice de cet accord** et continuera à vous défendre pour que vous ne perdiez ni certains de vos droits, ni du pouvoir d'achat.

**Le plus simple aurait encore été de ne jamais signer cet accord...**



## Pour les baisses de variable suite aux reclassements :

Prime de compensation, intégration dans le fixe, top up, ou un mix des deux, pourront être proposés à ces salarié(e)s. **Vous êtes concernés ?** Rapprochez vous de vos élus CFDT pour être bien accompagnés et/ou conseillés.

Les représentants élus du personnel ne servent pas qu'à distribuer des chèques vacances/cadeaux, ou à se faire le relai des offres sociales et culturelles du CSEE. Ils sont aussi, et surtout, là pour défendre vos droits et intérêts, notamment lors des négociations d'accords d'entreprise.

La CFDT n'est ni dans la signature automatique, ni dans la contestation systématique.

[\[La preuve en image ici\]](#)

## FLASH EXPRESS : SPECIAL DIA

La semaine prochaine, des annonces vont être faites sur l'évolution des postes de DIA, via notamment la révision des classifications (DIA 1, 2, 3, 4, 5). Ces évolutions auront un **impact financier positif pour près de 40 % des managers d'agence**, qui pourraient voir leurs montants Motiv' augmenter ! [Plus d'infos ici](#).

